

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 68 et 69.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si ces deux alinéas étaient adoptés, cela reviendrait à demander la suppression de 12 000 embryons humains.

Madame Agnès Buzyn, ancienne ministre de la Santé avait expliqué en commission qu'il serait « anxiogène » pour les personnels des CECOS de devoir gérer deux régimes juridiques distincts. Quid de l'anxiété de ce même personnel lorsqu'il aura à supprimer 12 000 embryons humain ? Et quid des embryons humains et de la façon dont ils seraient traités ? Les embryons humains ne sont pas des matières premières tout juste bons à la recherche. Il convient de les protéger et non de les supprimer.